

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 6 juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle des chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 11

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Roseline VALEAU

Elus Le Cellier : Michael DAVID, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Déborah SIDDI, Stéphanie BÉRITAULT

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE (pouvoir à Cécile COTTINEAU), Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Anita MENET)

Elus Mouzeil : Jacqueline LE TEXIER, Damien LE BRESTEC

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Suzanne LELAURE)

Elus Ligné : Anita MENET (pouvoir de Maurice PERRION), Guillaume NIEL

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Didier PICAT

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Deborah JOURDON

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°12.06.2024-01 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SIGNATAIRES DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2022-2025 (ANNEXE 1)

Les associations signataires de la convention d'objectifs ont transmis, conformément aux dispositions de l'article 3 de la convention d'objectifs les éléments comptables se rapportant aux résultats de l'année 2023 ainsi que les éléments comptables se rapportant au budget prévisionnel de l'année 2024.

Par ailleurs conformément à ce qu'il avait été décidé lors du vote du budget primitif, il leur a été proposé de présenter des demandes de subvention d'investissement portant sur biens matériels, des logiciels ou des études.

L'ensemble de ces demandes de subventions de fonctionnement ou d'investissement a été examiné lors du bureau syndical du 29 mai 2024 qui a fait les propositions suivantes :

TOTAUX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024
PETITE ENFANCE	Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	81 000 €
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	Couffé Animation Rurale (CAR)	4 531 €
	Accueil Enfance Le Cellier	13 155 €
ACCUEILS DE LOISIRS	Couffé Animation Rurale (CAR)	12 000 €
	Accueil Enfance Le Cellier	11 705 €
ANIMATION JEUNESSE	Couffé Animation Rurale (CAR)	19 000 €
Versement total		141 391 €

TOTAUX PAR ASSOCIATION

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024
Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	81 000 €
Couffé Animation Rurale (CAR)	35 531 €
Accueil Enfance Le Cellier	24 860 €
TOTAUX	141 391 €

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

	Objet	Somme globale demandée	Proposition du Bureau Syndical du 29 mai 2024
PPJV	Tables repas des enfants sur roulettes, 2 tabourets adultes sur roulettes et 2 assises au sol	3 500 €	3500 €
Accueil Enfance	Renouvellement des fauteuils enfants	1 200 €	1 200 €
CAR	Renouvellement des lits et matelas enfants (priorité) Achat d'un comptoir d'accueil	2 412 €	2 500 € + 1300 € pour achats machine à laver et sèche-linge
Total demandé :		7 112 €	Total attribué : 8 500 €

Enveloppe totale inscrite au BP 2024 : 15 000 €

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

- La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

- La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

- Le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

- Le budget de l'exercice en cours.

- la délibération 2022-25 du 22 juin 2022 validant pour la période 2022-2025 les conventions d'objectifs conclues avec les associations du territoire du SIVOM du secteur de Ligné

Considérant les dossiers de demande de subvention déposés par les associations,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

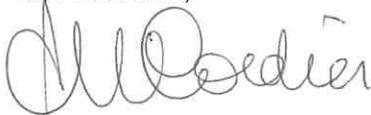
- APPROUVER les montants des subventions de fonctionnement et d'investissement tels que présentés ci-après

Totaux par Association

Associations	Subventions de fonctionnement 2024	Subventions d'investissement 2024	SUBVENTION 2024 (fonctionnement + investissement)
Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	81 000 €	3 500 €	84 500 €
Couffé Animation Rurale (CAR)	35 531 €	3 800 €	39 331 €
Accueil Enfance Le Cellier	24 860 €	1 200 €	26 060 €
TOTAUX	141 391 €	8 500 €	149 891 €

- APPROUVER l'avenant N°1 à la convention d'objectif 2022-20225 (joint en annexe 1 de la présente note)
- DIRE que les subventions d'investissement pourront, sur demande, faire l'objet d'un acompte de 50% et que le solde sera versé sur présentation des factures correspondantes dans la limite du montant de la subvention votée et du montant de la facture.

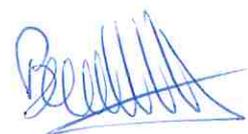
La Présidente,



Anne-Marie CORDIER
SIVOM du Secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44850 LIGNÉ
Tél : 02 51 12 20 04
sivomligne@orange.fr

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le



ID : 044-244400669-20240612-12062024_01-DE